

## *Réunion du Conseil municipal*

### *Du jeudi 21 octobre 2021*

#### *Extension de mise aux normes de la salle municipale Paul Cartier*

- *Avenant n° 2 au lot n° 2 « Maçonnerie »*

Monsieur Pascal Charron, adjoint au Maire délégué aux bâtiments publics, explique qu'il faudrait signer avec l'entreprise 2G Construction, un deuxième avenant pour le lot n° 2 « Maçonnerie ».

En effet, suite aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, un rejointoiement artisanal serait plus approprié. De plus, cet avenant correspond également au carottage, nécessaire à l'évacuation de la hotte de la cuisine.

Cet avenant détaille une plus value de 3 850 € HT.

Monsieur Pascal Charron rappel aux membres du Conseil Municipal, que:

- Le Lot n° 2 « Maçonnerie » a été attribué à l'entreprise 2G Construction sis 11 Rue des Varennes 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE
- Le montant initial du Lot n° 2 « Maçonnerie » est de **79 972.22 € HT**
- Le montant de l'avenant n°1 est de **1 747.50 € HT**
- Le montant de l'avenant n° 2 est de **3 823.40 € HT**
- **Le nouveau montant du marché du lot n° 2 « Maçonnerie » est donc de 85 547.75 € HT.**

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du lot n° 2 « Maçonnerie », ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

- *Avenant n° 1 au lot n° 08 « Carrelage »*

Monsieur Pascal Charron, adjoint au Maire délégué aux bâtiments publics, explique au membres du Conseil Municipal qu'un ragréage doit être réalisé dans certaines pièces de la salle municipale Paul Cartier, notamment dans la salle de réception, dans le débarras, dans l'entrée et dans les WC PMR.

Monsieur Charron précise que ces travaux n'étaient pas prévu au lot initial.

L'avenant n° 1 du lot n° 8 « Carrelage-Faïence » détaille une plus value d'un montant de 869.22 € HT.

Monsieur Pascal Charron rappel aux membres du Conseil Municipal que:

- Le Lot n° 8 « Carrelage - Faïence » a été attribué à l'entreprise SARL Bugeau sis 114 Avenue de la Haute Saintonge 17240 PLASSAC
- Le montant initial du Lot n° 8 « Carrelage-Faïence » est de **11 594.56 € HT**
- Le montant de l'avenant n°1 est de **869.22 € HT**

- **Le nouveau montant du marché du lot n° 8 « Carrelage-Faïence » est donc de 12 463.78 € HT.**

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°8 « Carrelage-Faïence », ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

### **Extension des grades bénéficiaires du RIFSEEP**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est le nouvel outil indemnitaires de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Ce régime est décomposé en deux parties:

- **IFSE** (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise): cette indemnité est versée en fonction des contraintes, de la multiplication des tâches et du niveau de connaissances liées au grade et à la fonction.
- **CIA** (Complément Indemnitaires Annuel): cette seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaires est versé annuellement, en une ou deux fractions.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'instauration et l'organisation du RIFSEEP a été votée le 14 décembre 2017. Cette délibération détaillait, entre autre, les grades précis pouvant bénéficier de cet avantage.

Afin de prévenir certains avancements de grades, Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait ce jour de réviser les grades pouvant prétendre au RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide que tous les grades de toutes catégories des filières administrative et technique pourront bénéficier du RIFSEEP.

### **Divers**

#### **Voirie:**

- Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de changer le nom de rue « *Chemin du Plantis Haut* » au lieu-dit « Chapitre ». En effet, ce nom de rue est similaire au nom de rue « *Chemin du Plantis* » au lieu-dit « Le Bourg ».
- Monsieur Eric Vinet indique aux membres du conseil municipal que deux ralentisseurs seront installés « Route de la Combe des Champs ». Les travaux débuteront le lundi 8 novembre 2021.
- Marie Gonin-Galopin indique qu'un poids lourd ne savait pas par où passer. En effet, il y a des soucis avec la signalétique avec les ponts.

#### **Comptabilité:**

- Monsieur le Maire fait un compte-rendu de l'analyse comptable pour l'année 2020, reçu à la mairie. Il indique qu'une note sur 20 a été établi. La note reçue est de 21.7

### **Conseil Communautaire:**

- Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un mail est envoyé à tous les conseillers municipaux pour la convocation du conseil communautaire. Ce mail est à titre indicatif.

### **Porche entre l'Eglise et la Salle municipale « Paul Cartier »**

- Monsieur Pascal Charron indique qu'il a signé un devis avec l'entreprise 2G Construction. Ce devis correspond au nettoyage et au jointoiment du porche qui se trouve entre l'Eglise et la salle municipale Paul Cartier. Les travaux ne sont pas compris dans le marché public « Réhabilitation et mise aux normes de la salle municipale Paul Cartier » et ils sont prévus pour le 25 et 26 octobre 2021.

### **Site internet**

- Monsieur Nicolas Figeac, élu à la commission communication, présente le site internet. Il rappelle que celui-ci devrait être en ligne début janvier 2022.
- Christine Panier, indique qu'il serait bien d'y insérer une page sur le frelon asiatique.

### **Frelons asiatiques:**

- Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'un nid de frelons asiatiques a été détruit au lieu-dit « La Mignonnerie ».

### **Cimetière:**

- La Toussaint arrivant à grand pas, il faudrait mettre des pancartes dans le cimetière afin de pouvoir connaître qui est le propriétaire de la concession et qui est inhumés.

### **Heure civique:**

- Madame Christine Panier explique qu'il existe une plateforme d'heure civique. Ce dispositif permet à chacun de se mettre à disposition des autres, sur la base d'une heure par mois. Le principe est simple, il suffit de donner une heure par mois afin d'aider son voisinage.

La séance est levée à 22h40.

La secrétaire de séance,  
Sandrine Beltramé.